

APRÈS LA MANIFESTATION À PARIS, LA MOBILISATION CONTINUE CONTRE CETTE RÉFORME DU COLLÈGE...

BOYCOTT DE LA FORMATION-FORMATAGE !

**La formation « formatage » pour réussir à « vendre » la réforme, c'est NON !
Cette formation durant les vacances, c'est doublement NON !**

Suite à notre appel au boycott, après avoir tenté de faire valoir les « bienfaits » de la réforme du collège par les principaux, le Rectorat a été contraint de faire intervenir les corps d'inspection pour tenter de trouver quelques volontaires pour cette séance de « formatage ».

Cette « formation » destinée à un nombre restreint de collègues triés dans le cadre du conseil pédagogique vise à leur inculquer les « bienfaits » :

- du choix des EPI aux dépens des enseignements disciplinaires,
- de la mise à mal des enseignements optionnels,
- de la casse de l'offre d'enseignements linguistiques,
- des choix de l'administration dans la répartition de la DGH... choix qui auront directement une influence sur le devenir des postes des tous les collègues.

avec pour mission de porter la « bonne parole » à tous leurs collègues !

La stratégie mise en place vise à :

- structurer une nouvelle hiérarchie intermédiaire véritable relais de l'administration auprès des collègues,
- l'évitement du contact direct entre les représentants de l'administration et la totalité des salles des professeurs très majoritairement hostiles à la réforme des collèges.
- casser les solidarités professionnelles entre les enseignants,
- installer plus profondément le principe de l'autonomie des établissements, reniant au passage les objectifs de démocratisation et de réussite de tous les élèves du premier degré au supérieur.

POUR UNE AUTRE RÉFORME DU COLLÈGE, L'ACTION CONTINUE

Après la réussite de la grève du 17 septembre et la forte mobilisation pour la manifestation nationale du 10 octobre, **la réponse de la profession à cette invitation au « formatage » est clairement NON !**

AUCUN PROF À LA JOURNÉE DU 19 OCTOBRE !

L'action collective contre la réforme du collège va se poursuivre jusqu'au retrait du décret. Tous les personnels d'enseignement et d'éducation du second degré sont concernés.

Dans les établissements, le SNES, avec l'intersyndicale, appelle la profession à poursuivre l'information des collègues, et à débattre de la suite de l'action, incluant la grève. Des préavis de grève quotidiens seront déposés dès la rentrée des congés. Il appelle à poursuivre les initiatives (réunions, expressions communes...) en direction des parents d'élèves et propose dans ce cadre l'envoi d'une carte au Président de la République. En l'absence de signe rapide de la part du gouvernement, l'intersyndicale est déterminée à poursuivre; elle se réunira le 3 novembre pour décider, en lien avec la profession, des prochaines modalités d'action nationale.